

**COMMUNE DE
TANINGES**



74440 TANINGES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 FEVRIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 11 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 5 février 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ, François CARILLO adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Béatrice JACQ, Marie COQUILLEAU, Aurélie BONNET, Carine BIGOT, Marise FAREZ, Esther ALTENA, Mrs Alain CONSTANTIN, Laurent PERRIER, Christian ANTHONIOZ, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, Jonas CHEREAU, Cédric BUFFET.

POUVOIRS : Gaëlle MOGENIER pour Rachel ROBLES, Audrey SAUCIAT pour François CARILLO, Yannick CHARVET pour André POLLET-VILLARD

Monsieur PERRIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil quant à l'ajout du point 07 à porter à l'ordre du jour soit la validation d'une annexe au contrat de DSP avec la SPL La Ramaz, annexe listant les flux financiers courants entre la Commune et la SPL, ceci suite demande récente de la DDFIP.

A l'unanimité, cet ajout est accepté.

Table des matières

01 – Délibération N°2021009 : Compte-rendu du maire (arrêtés, ...)	3
02 – Délibération N°2021010 : approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021	3
03 – Délibération N°2021011 : approbation d'une demande de subvention au conseil départemental	3
04 – Délibération N°2021012 : approuver la participation financière des familles (transports scolaires – rentrée septembre 2021)	4
05 – Délibération N°2021013 : approbation du projet de règlement du conseil municipal	5
06 – Délibération N°2021014 : contrat de vacataire	6
07 – Délibération N°2021015 : approbation d'une annexe au contrat de DSP avec la SPL la Ramaz (liste des flux financiers entre la commune et la SPL La Ramaz)	6
Informations (sans délibération) : Présentation du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B)	8
Informations et questions diverses	8

01 – Délibération N°2021009 : Compte-rendu du maire (arrêtés, ...)

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme, ...).

Depuis la séance du 14 janvier 2021, Monsieur le Maire informe les conseillers de l'absence d'événements ou informations notables.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu de Mr le Maire

A Tanninges, le 11 février 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

02 – Délibération N°2021010 : approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021

Il est proposé au conseil d'approuver le projet de compte-rendu de la séance du 14 janvier 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE** le projet de compte-rendu de la séance du 14 janvier 2021

A Tanninges, le 14 janvier 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

03 – Délibération N°2021011 : approbation d'une demande de subvention au conseil départemental

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis 2018, des études et analyses sont effectuées sur le Praz de Lys en vue d'identifier des ressources supplémentaires en eau potable (sécurisation nécessaire pour les pics de consommation sur les mois de février). Très principalement, ces études ont porté sur la source de Véran (au départ du télésiège de Véran). Ces études, exigées par la DDT (inventaires faune-flore,...) et suivies aussi par le bureau d'études CIME, ont occasionné environ 2600 € de mesures de débit par un vacataire, et 13 000 € H.T. de dépenses d'études, dépenses pour lesquelles, le Département nous avait déjà notifié son accord pour une subvention à hauteur de 20%.

Lors de la réunion téléphonique du 14 Décembre 2020, le bureau d'étude CIME a proposé à la DDT d'investiguer également, le potentiel du torrent de Boutigny étant entendu que le potentiel de Véran pourrait ne pas être suffisant à terme ; en effet, l'Administration exige de conserver au milieu naturel un débit réservé.

Acceptée sur le principe par la DDT, les nouvelles études à mener sur le torrent de Boutigny sont globalement les mêmes que celui de Véran mais plus approfondies car le torrent de Boutigny est en classement N°1 eu égard aux enjeux respectifs plus forts sur l'environnement.

La présente demande de subvention est donc relative à une dépense d'études de 28 000 € H.T. telle que détaillées dans le devis du prestataire Agrestis.

Pour rappel, la démarche est très lourde et longue avant d'obtenir une autorisation d'exploitation ; à l'issue des analyses à mener en 2021 et 2022, ce n'est qu'en 2023 que pourra être demandée une enquête publique, puis à son issue, il sera alors possible de déposer vers 2024 un dossier « loi sur l'eau » demandant l'autorisation d'exploiter ces deux sources.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE la demande de subvention au conseil départemental tel que mentionné ci-dessus.

**A Taninges, le 11 février 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

04 – Délibération N°2021012 : approuver la participation financière des familles (transports scolaires – rentrée septembre 2021)

Rapporteur : Monsieur le Maire

En prévision des inscriptions pour la rentrée de septembre 2021 et à la demande du SIVM du Haut Giffre en date du 25 janvier 2021, le conseil doit délibérer sur le tarif (participation des familles) applicable à partir de la rentrée de septembre, étant entendu que ce tarif se cumule à celui du SIVM du Haut-Giffre qui sera de 41 €.

La période des inscriptions pour l'année scolaire 2021-2022 s'étalera du 3 mai au 19 juillet 2021. Cette période est fixée par la Région, et ne peut être prolongée.

Le SIVM n'applique pas de proratisation des tarifs en cours d'année.

Pour rappel (délibération du 26 Janvier 2020), le conseil avait maintenu la participation annuelle comme suit : 66 € pour un enfant ; 45 € pour le 2ème enfant ; 26 € pour le 3ème enfant ; gratuité pour le 4ème enfant ; Comme indiqué ci-dessus (non proratisation), ces participations s'appliquent également pour les inscriptions en cours d'année.

Ceci tout en rappelant que le coût annuel pour la Commune (40 107 € en 2020), est le plus élevé du SIVM, un grand nombre d'élèves étant transportés mais considérés comme non subventionnables parce que demeurant à moins de 3 km du groupe scolaire.

Il est proposé aux conseillers de maintenir la participation comme suit : 66 € pour un enfant ; 45 € pour le 2ème enfant ; 26 € pour le 3ème enfant ; gratuité pour le 4ème enfant, tout en mentionnant aussi que les familles doivent s'acquitter du montant des frais fixes dus au SIVM à hauteur de 41 €.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à
l'unanimité**

APPROUVE le maintien de la participation financière annuelle des familles pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2021 soit 66 € pour un enfant ; 45 € pour le 2ème enfant ; 26 € pour le 3ème enfant ; gratuité pour le 4ème enfant

**A Taninges, le 11 février 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

05 – Délibération N°2021013 : approbation du projet de règlement du conseil municipal

Rapporteur : Madame Marise FAREZ

Issu des travaux du groupe de travail d'élus depuis plusieurs mois (4 réunions dont la dernière le 4 février 2021), le conseil doit amender et approuver le projet de règlement du conseil transmis le 8 février 2021.

Selon le CGCT L2121-8 et la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, toutes les collectivités de plus de 1000 habitants ont l'obligation de valider ce règlement.

Madame Marise FAREZ présente aux conseillers les grands principes prévalant au projet de rédaction proposé :

- Les pouvoirs de police de l'assemblée appartiennent au maire.
- Les droits d'information des conseillers et les conditions d'accès aux dossiers en mairie (demande à exprimer à Mr le Maire ou aux adjoints)
- La participation des élus aux instances (commissions, comités, commissions de choix,..) et leur mode de fonctionnement (respect de la proportionnalité, ...) ainsi que la gestion des « questions diverses » au conseil municipal.
- Les compétences respectives (maire, commissions)

Le règlement intérieur permet l'expression des conseillers municipaux et organise l'exercice de la démocratie représentative.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à
l'unanimité**

APPROUVE le règlement du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération

**A Taninges, le 11 février 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

06 – Délibération N°2021014 : contrat de vacataire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au Conseil son autorisation pour envisager si besoin, un contrat de vacataire d'une dizaine de jours sur la période de clôture des comptes et de vérification des budgets 2021 (mi-février à fin mai 2021).

En particulier, ce contrat contribuera à finaliser avec la DDFIP les écritures de régularisation concernant les immobilisations et des dossiers anciens (RM, SITM,...).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, deux contre (Esther ALTENA, Alain CONSTANTIN), et une abstention (Marise FAREZ)

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de vacataire de 10 jours applicable du 15 février 2021 au 31 mai 2021.

**A Taninges, le 11 février 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

07 – Délibération N°2021015 : approbation d'une annexe au contrat de DSP avec la SPL la Ramaz (liste des flux financiers entre la commune et la SPL La Ramaz)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Sur recommandation de la DDFIP, il est proposé au conseil d'approuver sur le principe la rédaction d'une convention à annexer au contrat de DSP listant les flux financiers actuels entre la Commune et la SPL La Ramaz ; il s'agit bien ici de ne lister que les flux financiers déjà existants.

L'objectif de cette annexe, jointe à la présente délibération, est aussi d'accélérer administrativement les mises en paiement respectifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe N° 9 ci-dessous, annexe listant les flux financiers actuels entre la SPL la Ramaz et la commune, annexée au contrat de DSP liant les parties contractantes.

**A Taninges, le 11 février 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

ANNEXE N°9 Contrat de DSP SPL la Ramaz – Commune de Taninges**9.1 Typologie des flux financiers courants (fonctionnement)**

Frais de transports « Eco-navette » (part communale)	Mandaté par la Commune
Forfaits de ski enfants (scolaires et Saison) et ski-club : alpin et nordique	Mandaté par la Commune
Forfaits de ski enfants (Cléder)	Mandaté par la Commune
Frais de carburant	Mandaté par la Commune
Rétrocession frais secours sur pistes	Mandaté par la Commune
Prestations diverses (élagage, coupe de bois)	Titré par la Commune
Prêt ponctuel de matériel	Titré par la Commune
Prêt ponctuel de matériel	Mandaté par la Commune
Intérêts sur remboursements d'emprunts	Titré par la Commune
Taxe sur les Remontées Mecaniques	Titré par la Commune

9.2 Typologie des flux financiers courants (investissements)

Remboursements d'emprunts : capital	Titré par la Commune
--	---------------------------------

Informations (sans délibération) : Présentation du rapport d'orientation budgétaire (R.O.B)

Transmis le 8 février 2021, Monsieur le Maire fait lecture du ROB en séance (exemplaire numérique et papier transmis à chaque conseiller), ceci en préambule des deux prochains conseils de mars (validation du C.A 2020 ; fixation des taux sur la taxe foncière, validations des budgets 2021).

En particulier, le ROB 2021, intègre des données du PPI 2021-2025, élaboré en commission des Finances. Monsieur le Maire présente au conseil (projection à l'écran) l'outil de recensement utilisé par la commission des finances (expression des besoins de 2021 à 2025) ainsi que le niveau annuel d'investissement possible.

Eu égard notamment aux subventions obtenues (130 000 €), Cédric BUFFET interpelle l' élu référent sur le projet camping, lequel lui répond que les consultations techniques sont en cours avec la maîtrise d'œuvre, Mr le Maire précisant qu'une commission sera convoquée.

Concernant le compte administratif provisoire 2020, il est bien précisé sur le ROB que ces données sont provisoires ; en particulier, la DDFIP doit préciser et confirmer les écritures très conséquentes nécessaires à la dissolution du budget des Remontées Mécaniques (apurement du déficit).

Informations et questions diverses

- PLAN DE FORMATION DES AGENTS (REALISE 2020 / PREVISIONNEL 2021)

Mr BARNET, DGS, expose au conseil le plan de formation 2020 réalisé (fortement impacté par les annulations de session liées à la crise sanitaire, seuls 41% des 103 jours prévus ont été effectués), ainsi que le plan de formation prévisionnel 2021 issu des demandes exprimées par les agents au cours des entretiens annuels d'évaluation, et intégrant les formations réglementaires obligatoires (AIPR, Incendie, PSCI, habilitations, ...).
Pour rappel, la plupart des formations sont effectuées via le CNFPT, et leurs coûts sont déjà inclus dans la cotisation obligatoire (0.9% de la masse salariale).

- AUDITIONS-NEGOCIATIONS (RESTAURATION SCOLAIRE) : COMITE DU 23 FEVRIER 2021

Le rapport d'analyse « avant audition » ayant été transmis aux membres de la commission le 16 décembre, la version du rapport d'analyse « après audition » sera transmise à la commission vers le 20 février permettant à celle-ci d'émettre un avis (attribution) du marché au conseil du 11 mars 2020.

Le DGS réaffirme sa disponibilité pour toute demande des élus, membre de la commission, en cas de questionnement sur l'ensemble des informations transmises (réponses des candidats, évaluations par les deux AMO, diététicienne et Adabio).

- **PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN**

Monsieur le Maire expose au conseil les informations transmises par la préfecture aux 19 communes de la Haute-Savoie retenues sur ce programme (1000 au niveau national).

Concernant TANINGES, il ne sera pas possible d'inclure dans la convention (6 ans) des projets relatifs au PRAZ DE LYS compte tenu de l'objectif majeur d'un tel programme de revitalisation du centre-bourg et de « centralité » au niveau territorial.

Parmi les mesures thématiques cibles, figure les sous-thèmes liées au numérique (commerces en « click-and-collect, E.commerce,...).

L'Etat et la Banque des Territoires peuvent prendre en charge à hauteur de 75% pendant 6 ans le coût d'un chargé de projets.

La collectivité devra s'engager dans la convention d'adhésion, puis dans un 2^{ème} temps, dans une convention-cadre précisant notamment les projets et les actions envisagés ; actions à suivre au sein d'un comité-projet.

Au cours d'une réunion téléphonique, plusieurs partenaires ont présenté leurs aides (diagnostic gratuit, ...) et les possibilités de financement.

Toute autre information :

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/La-Haute-Savoie/Accompagnement-des-territoires-et-accessibilite-des-services-au-public/Petites-villes-de-demain>

- **EHPAD (NOUVEAU MEMBRE DU C.A) : point mis en suspens**

- **LANCEMENT DE LA CONSULTATION « TRAVAUX MJC » COORDONNEE PAR LA CCMG**

Monsieur le Maire explique aux conseillers le projet de la CCMG de déplacement des activités de la crèche entre mai et décembre aux Vernays sous la ville ; la location et la mise en réseaux de ces 350 m² d'Algeco seront prises en charge en totalité par la CCMG. Pour rappel, il existe une convention de groupement de commande entre la CCMG et la Commune, groupement coordonné par la CCMG qui par ailleurs, prend à sa charge, les travaux du rez de chaussée (crèche).

- **PLANNING ET RAPPELS (COMMISSIONS, CALENDRIER BUDGETAIRE)**

Le comité technique s'est réuni le 3 février : ajustement de l'organigramme (rattachements hiérarchiques : Atsem, gymnase, camping, sentiers/sports), point sur les entretiens d'évaluation et projet d'amélioration du process, plan de formation 2021, mise à jour du Règlement Intérieur,

Les dates des commissions sont présentes sur le cabinet numérique : commission des finances, PLU, ...

Le prochain conseil du 11 mars 2021 aura principalement pour objectif la validation des comptes administratifs 2020 dont les explications relatives aux écritures comptables nécessaires à l'apurement du déficit des Remontées Mécaniques.

- **CRISE SANITAIRE (NOUVELLES INSTRUCTIONS PREFECTORALES) ET POINT SUR LA STATION DU PRAZ DE LYS**

Rachel ROBLES présente les dernières données de la situation sanitaire dans notre Département ; mi- février, 15 000 personnes avaient été vaccinées (20 000 doses reçues).

André POLLET-VILLARD donne quelques informations sur la station, le gouvernement ayant confirmé la fermeture des remontées mécaniques à minima sur tout le mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.